



Val d'Amour
communauté de communes

74, Grande Rue
39380 Chamblay

contact@valdamour.com
T. 03 84 37 74 74

www.valdamour.com

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le 31/01/2024

ID : 039-243900420-20240129-21_2024-DE



Extrait du registre des délibérations
du conseil de la communauté de communes
du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 29 janvier 2024

Date de convocation

19 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 29 janvier à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chissey sur Loue au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Transfert de réseaux d'un lotissement privé N°21/2024

Nombre de membres

40

Présents

39

Représentés

0

Excusés

1

Votants

39

Présents

Mesdames Desarbres, Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Faivre, Falcinella-Gillard, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Dejeux, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Baton, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Coutrot, Bigueur, Besia, Schouwey, Mairot, Joffre.

Excusés Mme Hählen.

Absents

Considérant la demande de M. Protet Pascal de transférer la gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement compris dans l'agrandissement du lotissement "Clos de la Saboterie" à Mont sous Vaudrey,

Considérant que les travaux seront réalisés selon un cahier des charges validé par la collectivité et que ce transfert sera effectué à titre gratuit et à la charge de l'aménageur,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer une convention avec M. Protet Pascal et la commune de Mont sous Vaudrey (pour la voirie et les autres équipements) précisant les conditions de ce transfert.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Jean-Claude Pichon
Secrétaire de séance

